EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL.2020.01.28-013 - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.).

L'an deux mille vingt, le vingt huit janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Vieux Logis, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de procurations : 3

Absent: 1

Nombre de Conseillers présents : 25

PREFECTURE DE .GIRONDE

1 9 FEV. 2020

Bureau du Courrier

Monsieur Bernard VINCE a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 janvier 2020

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	Х		
SEINTIGNAN Jean-Michel	Х		
TURBÉ Roselyne	X		
MAUREL Daniel		Х	FLOIRAC Nicole
SAUX Brigitte	X		
DERVIEUX Benjamin	Х		
FLOIRAC Nicole	Х		
DE SOUZA Bernard	X		
KRATA Rajaa	X	Ì	
PONS Annie	Х		
BARLAND François	X		
BRIC Jean-François	Х		
SEILLADE Jeanine	Х		
CHAMBAUD Michel	Х		
DUPUY Pauline		Х	DERVIEUX Benjamin
SALMON Monique	Х		
PERROUD Dominique		X	VINCE Bernard
BEZIN Viviane	X		
VERDIER Marc	X		
GUILBAULT Nicole	Х		
VINCE Bernard	X		
SAINT-GERARD Christiane	X		
LALANNE Nicole	Х		
PAGADOY Michel	X		
CHARTIER Marie-Laetitia	X		
LAGARRIGUE Henri	X		
DEL-POZO Irma	X		
VALLEJO Annie	Х		
BRET Bernard		Х	

DEL.2020.01.28-013 - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.).

Rapporteur: Monsieur Benjamin DERVIEUX

- Vu l'article L.2334-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
- Vu l'avis favorable de la Commission Finances Marchés publics en date du 15 janvier 2020;
- Considérant les projets programmés par la ville et les domaines d'intervention financés par cette dotation de l'Etat,

Pour l'année 2020, un projet est susceptible d'être éligible au titre de la D.E.T.R. : la construction d'un club house pour le Tennis et de vestiaires sportifs.

La Ville de Parempuyre bénéficie du dynamisme démographique de l'agglomération bordelaise. Au vu de la croissance du nombre de licenciés de ses principaux clubs sportifs (football, rugby, athlétisme, tennis...) la Ville de Parempuyre accompagne depuis plusieurs années les besoins des associations, notamment sportives en complétant les équipements mis à leur disposition.

C'est ainsi que la ville a réalisé, en 2013, deux courts de tennis couverts. Le bâtiment construit a la forme d'un équipement sportif traditionnel en dôme avec une toiture en bac acier de teinte marron ébène RAL 8014 comprenant de larges panneaux translucides.

Dans l'enveloppe du bâtiment, a été prévu l'emplacement pour réaliser, sur deux niveaux :

- deux vestiaires et sanitaires pour accueillir des équipes de sport collectif (football et rugby essentiellement) accessibles depuis l'extérieur,
- des vestiaires et sanitaires pour les arbitres,
- le club house du tennis,
- des vestiaires et sanitaires pour les joueurs de tennis,
- un local pour de rangement du matériel sportif,
- un local technique non accessible au public.

L'objectif est donc de réaliser les espaces énoncés ci-dessus à l'intérieur du bâtiment du Tennis couvert.

Ces différents espaces devront répondre aux attentes des clubs sportifs et offrir aux licenciés, entraîneurs et arbitres des différents clubs un confort d'usage.

Les aménagements devront bien entendu respecter les normes de sécurité et d'accessibilité.

Ce type d'équipement est éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Dans l'hypothèse d'une participation maximale le tableau de financement de cette opération serait le suivant :

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Montant HT
DEMOLITION – TERRASSEMENT - GROS	94 800	DETR	35 000
ŒUVRE			
SERRURERIE	9 700	FDAEC	28 893
CHARPENTE BOIS - COUVERTURE	9 400	Autofinancement	307 107
MENUISERIES EXTERIEURES – PVC	15 600		
MENUISERIES INTERIEURES BOIS	26 500		
PLATRERIE- ISOLATION - FAUX PLAFONDS	50 200		
REVETEMENTS DE SOLS CARRELAGE -	19 500		
FAIENCES			
REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES	7 900		
PEINTURE	17 800		
ASCENCEUR	20 200		
PLOMBERIE – CHAUFFAGE - VENTILATION	72 400		
ELECTRICITE	27 000		
TOTAL	371 000	TOTAL	371 000

Il vous est demandé d'autoriser Madame Le MAIRE à déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de la Préfecture de la Gironde au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) pour l'année 2020 :

- Construction d'un club house pour le Tennis et de vestiaires sportifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Benjamin DERVIEUX Après en avoir délibéré, A l'unanimité

AUTORISE Madame Le MAIRE à déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de la Préfecture de la Gironde au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) pour l'année 2020 en vu de la construction d'un Club house pour le Tennis et de vestiaires sportifs.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Parempuyre, Le 28 janvier 2020

Béatrice de FRANÇOISMaire de Parempuyre

Bolifrans